

ATELIERS JURIDIQUES GRATUITS

Clause de paiement sur paiement

AERMQ

Association des entrepreneurs
en revêtements métalliques du Québec

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Clause de paiement sur paiement

Le 15 février 2017, de 10h30 à 12h00

Chez Crochetière, Pétrin; 5800, Louis-H. Lafontaine, 2e étage, Montréal (Québec) H1M 1S7

➡ Aussi disponible par conférence en ligne.

Dans l'industrie de la construction, tous connaissent la clause contractuelle dite de paiement sur paiement. Toutefois, combien d'entrepreneurs généraux ont la conviction que l'inclusion d'une telle clause fait nécessairement porter le risque financier d'un chantier sur les épaules des sous-traitants. De même, combien de sous-traitants comprennent ces clauses comme étant une fin de non-recevoir à tout recours.

À QUI S'ADRESSE LA FORMATION

Cet atelier est destiné à tous les entrepreneurs et à toute personne faisant la gestion de travaux de construction.

QUELQUES SUJETS ABORDÉS

- Obligation conditionnelle ou obligation à terme
- Distinguer ces obligations



Avec Me Pierre-Olivier Baillargeon,
Avocat associé chez Crochetière Pétrin

CROCHETIÈRE, PÉTRIN

Avocats
SARL

**POUR VOUS INSCRIRE, S.V.P. VEUILLEZ REMPLIR ET RETOURNER LE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE: CAROLINE.ROUSSEAU@AERMQ.QC.CA**

Prénom et Nom :

Compagnie:

Courriel : Téléphone :

Je serai présent(e) :

- OU -

J'assisterai en ligne :